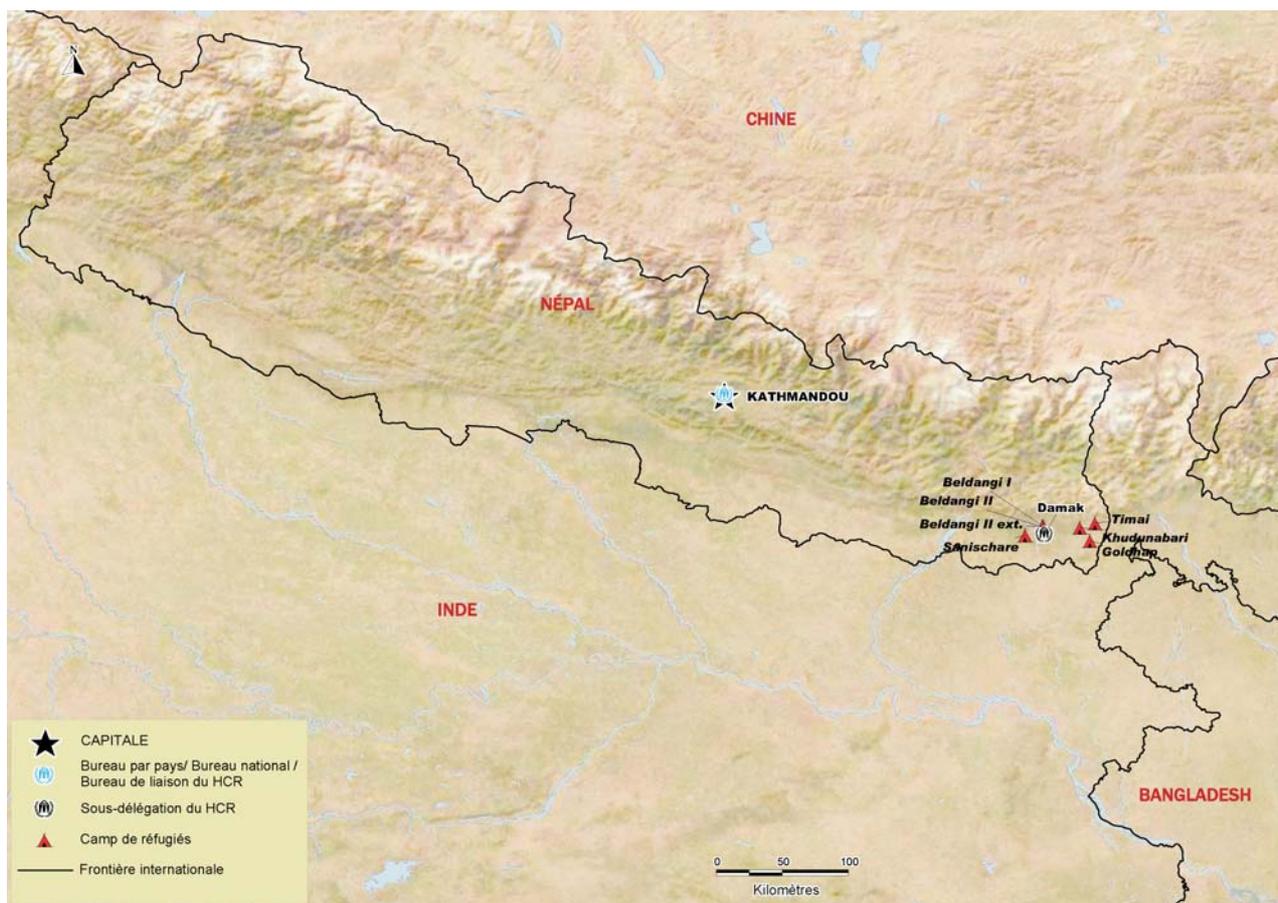


# NÉPAL



## Faits marquants

- 2009 a été une année charnière dans la résolution de l'une des situations d'exil les plus prolongées d'Asie. Un an seulement après le lancement d'une vaste opération de réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan, plus de 25 500 personnes sont parties refaire leur vie dans des pays tiers. Au cours de la seule année 2009, quelque 17 400 réfugiés ont quitté le Népal pour être réinstallés dans d'autres pays. La population des camps est ainsi passée de 102 000 à un peu moins de 86 000 individus.
- À l'échelle mondiale, l'opération de réinstallation menée au Népal est celle qui a donné lieu au plus grand nombre de demandes et de départs et qui a enregistré le plus fort taux d'acceptation en 2009. Au cours de l'année, 20 000 réfugiés supplémentaires ont officiellement fait part de leur volonté d'être réinstallés et des demandes concernant plus de 21 000 personnes ont été soumises à des pays de réinstallation. À ce

jour, l'un des meilleurs indicateurs de la réussite du programme de réinstallation est le taux d'acceptation des pays d'accueil, qui se situe aux alentours de 99 pour cent.

- Le HCR a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la fraude en matière d'enregistrement et de réinstallation : formations à l'intention du personnel de l'Organisation et de ses partenaires d'exécution, mise en œuvre d'un système électronique de suivi des dossiers, passage en revue des absents lors des recensements, création d'un groupe d'enquête et diffusion de documentation auprès des réfugiés.
- Le Gouvernement a envisagé de suspendre les frais de visa pour un petit nombre de réfugiés urbains en attente de réinstallation, qui avaient des besoins pressants en matière de protection et d'aide humanitaire.
- Le HCR a étroitement coopéré avec des membres de l'Assemblée constituante et d'autres acteurs clés pour

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Bhoutan	85 900	85 900	49	34
	Tibétains	20 000	838	50	-
	Pays divers	260	250	36	36
	Bhoutan	2 300	-	50	-
Personnes assimilées à des réfugiés	Bhoutan	900	-	38	31
Demandeurs d'asile	Pays divers	50	20	35	24
Apatrides	Apatrides	800 000	-	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	480	110	-	-
<b>Total</b>		<b>909 890</b>	<b>87 118</b>		



Des membres de la famille Kathiwada, dont la demande de réinstallation devrait être prochainement approuvée, s'occupent d'un petit jardin situé derrière leur maison.

HCR / J. RAE

remettre en cause certaines dispositions du projet de Constitution relatives à la citoyenneté, qui pourraient donner lieu à des cas d'apatridie.

## | Environnement opérationnel |

Le processus de paix entamé au Népal est demeuré fragile en 2009. Le Gouvernement dirigé par le Parti communiste du Népal (maoïstes) a démissionné au début du mois de mai et un Gouvernement de coalition entre les autres grands partis est entré en fonction le 23 mai. La communauté internationale et d'autres acteurs clés ont continué à soutenir les efforts du Népal en faveur de la paix et du développement.

En dépit des appels à la grève régulièrement lancés par un certain nombre de partis politiques et d'organisations, le HCR et ses partenaires d'exécution ont pu accéder aux camps de réfugiés tout au long de l'année. Les grèves ont néanmoins rendu plus difficile la livraison de vivres et d'articles non alimentaires dans les camps.

Le Népal n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967 et ne possède pas de lois sur l'asile. Le HCR continue à plaider pour que le pays se dote de instruments juridiques nécessaires pour régler les problèmes d'asile et adhère aux traités internationaux relatifs aux réfugiés.

## | Réalisations et impact |

### ● Objectifs principaux

Le Haut Commissariat s'est efforcé de trouver des solutions durables au sort des réfugiés, notamment par des réinstallations à grande échelle, tout en offrant une protection et une assistance adéquates à la population des camps. Des projets ont été entrepris pour améliorer les services dispensés aux réfugiés et aux communautés d'accueil. L'Organisation a également eu à

cœur d'assurer une protection internationale à tous les réfugiés et demandeurs d'asile, en accordant une attention particulière aux individus qui avaient des besoins spécifiques.

Par ailleurs, le HCR a porté assistance aux Tibétains transitant par le Népal, a veillé à ce qu'ils bénéficient d'une protection et a fait pression pour que les réfugiés tibétains de longue date jouissent d'une meilleure intégration juridique.

Enfin, le HCR a poursuivi ses efforts de prévention et de réduction de l'apatridie, en collaborant notamment avec l'Assemblée constituante, le Gouvernement et la société civile pour veiller à ce que la nouvelle Constitution respecte les normes internationales et assure un accès réel, équitable et non discriminatoire à la citoyenneté.

### ● Protection et solutions

Le HCR a continué ses programmes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés originaires du Bhoutan, qui sont installés dans sept camps à l'est du Népal. Le programme de réinstallation s'est poursuivi avec succès, puisque 17 400 réfugiés ont quitté le pays en 2009. Près de 1 400 cartes d'identité supplémentaires ont été distribuées aux réfugiés bhoutanais âgés de 16 ans et plus.

Les conditions de sécurité sont demeurées stables dans les camps, grâce aux patrouilles effectuées par le HCR et la police avec l'aide d'équipes de surveillance formées de réfugiés. L'installation de nouveaux réverbères solaires a également renforcé la sécurité dans les camps.

La prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste sont demeurés des éléments clés de l'action du HCR. Une collaboration active a été entamée avec les forces de l'ordre et l'environnement de protection des enfants réfugiés a été amélioré.

À Katmandou, le Haut Commissariat a offert protection et assistance à quelque 300 réfugiés et demandeurs d'asile urbains. Outre l'aide financière qui leur est versée chaque mois,

L'Organisation a favorisé l'accès à l'éducation des enfants d'âge scolaire et a prodigué une assistance médicale, un accompagnement psychosocial et des services sociaux intégrés. Elle a également offert protection et assistance à un millier de Tibétains transitant par le Népal pour se rendre en Inde.

Le HCR estime qu'au moins 800 000 personnes pourraient être apatrides de facto, même après la campagne de distribution de certificats de citoyenneté dont 2,6 millions de personnes ont bénéficié en 2007. En novembre 2009, l'Assemblée constituante a diffusé les dispositions du projet de Constitution relatives à la citoyenneté et aux droits fondamentaux. Si la législation actuelle crée un risque d'apatridie de facto en imposant des critères discriminatoires pour l'obtention d'un certificat de citoyenneté, le nouveau projet constitutionnel augmente considérablement le risque d'apatridie *de jure* en restreignant nettement la définition juridique des personnes qui peuvent se réclamer de la nationalité népalaise.

### ○ Activités et assistance

**Abris et autres infrastructures :** environ 1 400 abris ont été rénovés au cours de l'année. En mars 2009, un incendie a détruit 184 abris et une école au camp de Beldangi-II. Par conséquent, 45 familles ont été relogées dans des huttes libérées par des réfugiés ayant obtenu leur réinstallation et 138 nouveaux abris ont été construits. La plupart des huttes libérées par les réfugiés réinstallés ont été démontées ; seules 288 d'entre elles ont été réattribuées à des familles ayant des besoins particuliers. Les espaces disponibles après le démontage des huttes ont été transformés par les réfugiés en jardins potagers.

**Appui opérationnel (aux agences) :** le HCR a défrayé ses partenaires d'exécution d'une partie de leurs dépenses opérationnelles. Bien que plus d'un millier de réfugiés aient participé aux activités de ces partenaires, un certain nombre de postes ont été attribués à des collaborateurs nationaux après le départ des réfugiés qui les occupaient vers des pays de réinstallation.

**Assainissement :** les latrines ont été entretenues, les ordures collectées et des campagnes de nettoyage ont été menées dans les camps. Des matériaux de construction ont été distribués aux familles pour remplacer les toits de plus de 2 400 latrines et des volontaires ont aidé les réfugiés à déplacer près de 3 400 fosses. Un projet conjoint de collecte, de transport et d'élimination des déchets solides a été mis en œuvre pour les résidents des camps de Beldangi et de Sanischare et pour les populations environnantes.

**Assistance juridique :** tous les réfugiés ayant besoin d'une assistance dans ce domaine ont bénéficié d'un accompagnement et d'une représentation juridiques. Des membres de l'Association du Barreau népalais ont offert leurs services dans tous les camps et dispensé des conseils sur 300 dossiers. Les antennes juridiques présentes deux fois par mois dans les camps ont continué à sensibiliser les réfugiés aux problèmes de naturalisation, au droit de la famille ainsi qu'aux délits de droit commun. Quelque 600 personnes issues des communautés de réfugiés, des autorités locales et de la police ont été formées aux droits des réfugiés et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Cinq résidences protégées ont été construites dans le camp de Beldangi-I pour assurer la protection des personnes exposées à des problèmes de sécurité.

**Besoins domestiques :** toutes les familles réfugiées ont été approvisionnées en combustible de cuisson et toutes les femmes

et les jeunes filles en âge de procréer ont reçu des protections périodiques. La production d'articles de première nécessité entreprise dans les camps a permis de générer des revenus, en particulier pour les mères célibataires, pour celles dont les enfants souffrent de malnutrition et pour les personnes économiquement marginalisées. Des compétitions sportives ont été organisées et des vêtements, des chaussures et du matériel de sport fournis.

**Eau :** aucune maladie d'origine hydrique n'a été signalée. Afin de faciliter la cohabitation entre les réfugiés et la population locale, un système d'approvisionnement en eau potable a été achevé pour les communautés d'accueil des camps de Beldangi. Un fonds renouvelable a été créé pour l'exécution et la gestion du projet, auquel les bénéficiaires et la communauté locale ont contribué en participant aux travaux et aux coûts de construction.

**Éducation :** presque tous les enfants en âge d'être scolarisés ont été admis dans des établissements primaires et secondaires gérés par les réfugiés. Plus de 500 enfants handicapés ont été intégrés aux classes d'enseignement général dans le cadre du programme d'éducation accessible à tous. Plus de 2 500 élèves réfugiés de première et de terminale ont reçu une bourse couvrant leurs frais d'inscription et de scolarité dans les lycées locaux. Des cours de perfectionnement en informatique ont été dispensés à 685 jeunes réfugiés. L'éclairage solaire installé dans 40 classes a permis aux enfants d'étudier le soir. Environ 6 000 adultes ont achevé avec succès une série de cours d'anglais.

**Santé et nutrition :** dans les camps, des compléments alimentaires ont été fournis à l'ensemble des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, des femmes enceintes et allaitantes, des tuberculeux et des réfugiés vulnérables sur le plan médical. La création d'un centre de dépistage volontaire du VIH et du sida à proximité des camps dans la région de Damak a permis un meilleur accès aux réfugiés qui ne souhaitent pas faire appel à ces services à l'intérieur des camps.

Le programme de gestion communautaire de la malnutrition aiguë et la distribution du complément alimentaire *Plumpy'nut* aux enfants gravement atteints ont permis au HCR de mieux identifier et traiter les enfants ayant des besoins critiques. Le programme de distribution de suppléments en oligo-éléments à tous les enfants de moins de cinq ans s'est poursuivi en 2009.

**Services communautaires :** des groupes de femmes ont été formés dans chacun des camps et plus de 5 000 femmes ayant des besoins spécifiques ont bénéficié de formations techniques informelles, de cours d'alphabétisation fonctionnelle et de séances de sensibilisation aux questions sociales. Les centres pour la jeunesse ont entrepris des activités de sensibilisation au VIH et au sida, à la violence sexuelle et sexiste, aux droits de l'homme et aux dangers de la toxicomanie. Environ 1 500 personnes ont suivi des programmes de formation professionnelle et technique. Grâce à un nouveau partenariat avec le *Centre for Legal Research and Resource Development*, le HCR s'efforce de trouver des alternatives au système judiciaire et de veiller à ce que les médiations entreprises dans les camps respectent le droit national et international. Un centre communautaire géré par des travailleurs sociaux qualifiés a été créé à Katmandou en novembre 2009 à l'intention des réfugiés urbains.

**Transport et logistique :** l'accès au camp de Goldhap a été interrompu lorsqu'un pont et un segment de la route ont été

emportés par de fortes inondations. Une passerelle en bambou et une déviation ont fourni une solution temporaire, des réparations plus durables étant prévues en 2010. Grâce à la présence de stocks de secours suffisants et à la participation des femmes, les distributions ont pu se poursuivre de manière équitable et sans interruptions.

**Vivres :** tandis que le PAM fournissait des rations de base à l'ensemble des réfugiés, le HCR a distribué des aliments d'appoint aux personnes ayant des besoins spécifiques. Tous les réfugiés ont reçu 260 grammes de légumes par semaine et les enfants souffrant de malnutrition sévère ont bénéficié d'une alimentation thérapeutique. La présence de plus de 50 pour cent de femmes a été assurée au sein des comités chargés de la distribution des denrées alimentaires.

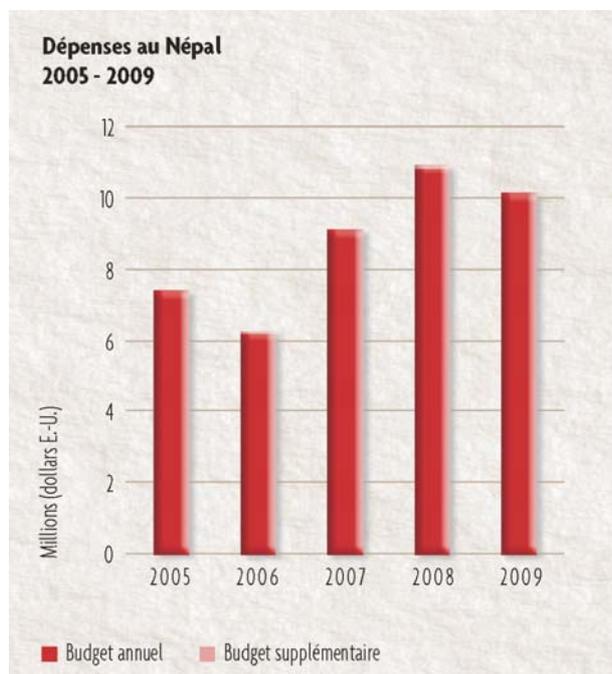
## ○ Contraintes

Le manque de stabilité politique a engendré un environnement opérationnel difficile. Malgré la fréquence des grèves générales et des blocus routiers, l'assistance offerte dans les camps de réfugiés n'a toutefois subi aucune perturbation majeure. La présence irrégulière des fonctionnaires en charge des camps, due au taux de rotation élevé du personnel et à des retards dans les remplacements, a nui à l'ensemble de l'opération et à la gestion des camps. La réinstallation de nombreux réfugiés qualifiés et expérimentés a entraîné des difficultés en termes de maintien de la qualité des services dispensés, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Le HCR et le HCDH ont mené des interventions visant à protéger les droits des réfugiés tibétains, qui ont subi un moins grand nombre d'arrestations qu'en 2008.

## | Informations financières |

L'opération menée au Népal a été correctement financée. L'obtention de ressources supplémentaires a permis de déployer du personnel chargé des solutions durables et de mettre en œuvre des programmes destinés à réduire l'anémie, à offrir de meilleurs services d'assainissement et d'approvisionnement en eau et à améliorer l'éducation, la santé et la nutrition des réfugiés.



## | Organisation et mise en œuvre |

L'opération de réinstallation étant passée à la vitesse supérieure, les effectifs du HCR ont augmenté de 148 à 163 (27 fonctionnaires internationaux, quatre JEA et 132 collaborateurs nationaux). Une équipe d'information est parvenue à sensibiliser l'opinion publique et les médias locaux, nationaux et internationaux à la cause des réfugiés et à l'action du HCR. Le processus de réinstallation a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique et l'organisation a permis à plus d'une centaine de personnes d'effectuer des visites officielles dans les camps de réfugiés.

## | Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a consolidé ses accords d'exécution avec 10 partenaires (trois ONG internationales, six ONG nationales et un département ministériel). L'Organisation a engagé un nouveau partenaire chargé de la médiation communautaire et a collaboré avec le FNUAP sur les questions d'appartenance sexuelle. Le PAM et l'OIM ont joué un rôle crucial dans l'assistance aux réfugiés originaires du Bhoutan. Les actions de plaidoyer relatives à l'apatridie ont été menées avec le concours d'autres institutions des Nations Unies et de membres de la société civile.

## | Évaluation générale |

Dans un contexte où les autres solutions durables telles que le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place demeuraient hors d'atteinte, la priorité accordée à la réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan s'est avérée payante. Le HCR s'est efforcé de maintenir des services de soins et d'entretien adaptés dans les camps, tout en apportant son soutien aux personnes qui n'ont pas encore été réinstallées. Le maintien d'une coexistence pacifique au sein des camps et entre les réfugiés et la population d'accueil a revêtu une importance fondamentale. La coopération entre tous les acteurs, y compris la police armée, s'est également avérée essentielle pour désamorcer les tensions.

La population tibétaine présente au Népal a posé une autre série de difficultés, mais l'approche adoptée par le HCR a permis de dissiper une partie des inquiétudes des autorités. La plupart des réfugiés urbains estiment que peu de perspectives de solutions durables s'offrent à eux en dehors du Népal.

Enfin, l'action relative aux problèmes d'apatridie devra être poursuivie de toute urgence en 2010. La nouvelle Constitution, dont le projet actuel contient des dispositions qui risquent fort d'entraîner une apatridie *de jure*, devait être adoptée en mai 2010, mais le délai pourrait toutefois être prolongé.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

**Gouvernement :** ministère de l'Intérieur - Unité chargée de la coordination des affaires de réfugiés

**ONG :** Association du Barreau népalais (unité de Jhapa), *Association of Medical Doctors of Asia* (Népal), CARITAS (Népal), Fédération luthérienne mondiale, *Forum for Protection of Public Interest*, *Nepal Chepang Association*, *Transcultural Psychosocial Organization Nepal*

**Autres :** BSP/ONU, PNUD, VNU

#### Partenaires opérationnels

**ONG :** Conseil norvégien pour les réfugiés, CeLRRd

**Autres :** Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM, PAM

## Budget, revenus et dépenses au Népal (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
<b>Budget annuel</b>	<b>12 538 757</b>	<b>8 048 163</b>	<b>2 583 348</b>	<b>10 631 510</b>	<b>10 197 944</b>

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier sur les opérations du HCR au Népal (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	2 639 621	0
Abris et infrastructure	114 995	153 699
Appui opérationnel (aux agences)	265 176	68 780
Assainissement	41 066	13 967
Assistance juridique	949 876	166 901
Besoins domestiques	724 894	454 161
Eau	116 089	65 288
Éducation	686 273	170 187
Santé et nutrition	1 116 457	289 600
Services communautaires	98 082	59 384
Transport et logistique	100 250	36 420
Vivres	101 105	35 711
Versements aux partenaires d'exécution	1 441 637	(1 514 098)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>8 395 520</b>	<b>0</b>
Appui aux programmes	1 802 424	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 197 944</b>	<b>0</b>
<b>Annulation sur les dépenses des années précédentes</b>		<b>(3 432)</b>

## Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	4 999 383
Dépenses rapportées	(3 557 746)
<b>Solde</b>	<b>1 441 637</b>

## Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution	
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier	1 794 286
Dépenses rapportées	(1 514 098)
Remboursés au HCR	(238 075)
Ajustement dû aux taux de change	26
<b>Dû au 31 décembre</b>	<b>42 139</b>